

La commune de NEUVILLE-EN-FERRAIN souhaite mettre un local municipal de son domaine public du patrimoine bâti à disposition, à des tiers, afin de conclure une convention emportant autorisation d'occupation temporaire de son domaine public conformément aux dispositions de l'article L.1311-5 du Code général des Collectivités Territoriales.

Vous souhaitez faire partie de la mise en concurrence, téléchargez l'avis d'information disponible sur le profil acheteur <https://marchespublics596280.fr>.

L'opérateur présentera un dossier technique, dont la date limite de remise est le vendredi 13 mai 2022 à 12 heures, qui comprendra :

- Le CV du porteur de projet
- La présentation du projet, avec :
  - Les horaires et jours d'ouverture proposés
  - La description du projet (concept, produits, approvisionnement, gamme, cible, précisions sur les partenaires envisagés, les cartes et menus proposés...)
  - Les motivations, et valeurs du porteur de projet
  - Le plan de financement sur 3 ans, HT, avec l'évaluation des besoins, ressources, l'évaluation du chiffres d'affaires mensuel,
  - Le calendrier prévisionnel d'ouverture de l'établissement
- Les attestations de formation du suivi de la formation :
  - au Permis d'Exploitation sur la réglementation applicable aux débits de boissons, à la santé publique et à l'ordre public
  - aux normes d'hygiène et sécurité à l'ouverture d'un débit de boissons
- Attestation d'assurance contre le vol, incendie, sécurité et responsabilité civile
- Extrait K-bis de moins de 3 mois

**Télécharger l' [AMI LOCAL PANEF.pdf](#)**